

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 13 juillet 2017

Délibération N°17CP-1601

Politique	Recherche
Objet	Lorraine - ReGaLor - Ressources Gazières de Lorraine
Montant	1 745 500 €
Fonction Sous/fonction	2 - Enseignement;23 - Enseignement / Enseignement supérieur et Recherche;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
GRAND EST DÉCIDE**

Vu la délibération du Conseil Régional N°16SP-5 du 04/01/2016 portant délégation de compétences à la Commission Permanente,

Vu l'avis émis par la Commission Enseignement Supérieur et Recherche du Conseil Régional,

Vu l'avis émis par la Commission Innovation du Conseil Régional,

- **de soutenir** le projet REGALOR, associant l'Université de Lorraine (Laboratoire Géo-resources) et l'entreprise FDE de Forbach, sous réserve de la production de l'accord de consortium.

- **d'accorder une subvention** de 500 000 € à la société FDE (Forbach) correspondant à 4,62% d'une dépense subventionnable de 10 119 000 € HT, pour la réalisation du projet REGALOR.

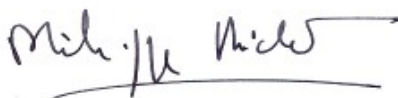
- **d'accorder une subvention** de 1 245 500 € à l'Université de Lorraine, représentant 46,71% des dépenses marginales estimées à 2 666 000 € et 50% des apports du laboratoire estimées à 2 491 000 € pour la réalisation du projet REGALOR.

- **d'approuver** la convention jointe en annexe d'autoriser le Président du Conseil Régional à la signer.

- **de verser ces subventions** conformément aux modalités prévues dans la convention jointe en annexe ;

- **Une Autorisation de Programme d'un montant de 1 745 500 € est affectée à la présente opération sur le chapitre 909.** Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 500 000 €.

Strasbourg le 13 juillet 2017,
Le président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Richert', with a horizontal line underneath.

Monsieur Philippe RICHERT